

MISSIONS CANADIENNES À L'ÉTRANGER

Abidjan — Côte d'Ivoire Afrique Occidentale

Dans chaque numéro, nous mettrons en vedette un poste à l'étranger en particulier. À l'honneur aujourd'hui:



Abidjan

Côte d'Ivoire Afrique Occidentale

Population — 1 200 000 habitants à Abidjan, 7 millions en Côte d'Ivoire.

Climat — chaud et humide. Le thermomètre oscille entre 22 et 39 °C avec une humidité relative de 80 à 90 %.

Le pays — Depuis son indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire est demeurée politiquement stable. Houphouët-Boigny est à la fois le Chef d'État et le Premier Ministre depuis cette date.

La ville — Considérée par certains comme le « petit Paris d'Afrique », cette ville a beaucoup à offrir en fait d'excellents restaurants, de marchés en plein air, d'installations sportives (y compris courts de tennis, terrain de golf, manèges ainsi que la seule patinoire intérieure en Afrique). L'océan est à courte distance en voiture et les Canadiens en profitent souvent pour louer de petites huttes sur la plage où ils passent leurs fins de semaine (attention aux lames de fond, cependant, elles sont dangereuses). La nourriture locale, composée entre autres de poissons frais, d'avocats, d'ananas, de mangues, de papayes, est abondante, saine et à prix abordables. On peut obtenir des aliments importés, mais il faut y mettre le prix.

L'Ambassade — Le personnel se compose de 24 Canadiens en poste et de 27 personnes embauchées sur place. Le gouvernement canadien possède ou loue 17 résidences et 7 appartements au centre-ville et dans des quartiers résidentiels. Chaque maison est mise sous la surveillance d'un gardien qui est rémunéré par l'Ambassade. De nombreuses familles embauchent en outre des domestiques pour les aider.

Les écoles — La seule école de langue anglaise est l'École américaine dont les classes vont de la maternelle à la 8^e année. Les écoles locales offrent un enseignement s'inspirant du système français, nuancé cependant d'un conservatisme plus traditionnel. Le Collège Jean-Mermoz est l'école du système français généralement utilisée.

L'hygiène — Trop de prudence ne fait pas de tort — faites-vous donner tous les vaccins nécessaires avant de quitter le Canada, prenez vos médicaments anti-paludisme régulièrement pendant votre séjour, et assurez-vous toujours de faire bouillir l'eau et de la filtrer.

LES DSE ET LES SÉJOURS À L'ÉTRANGER

Toutes ces dépenses faites en cours d'affectation à l'étranger — emballage, expédition, hébergement, éducation, soins médicaux — sont régies par les Directives sur le service extérieur (DSE). Ne devrions-nous donc pas nous familiariser, au moins le mieux possible, avec ces directives? Tâche, il faut bien le dire, accaparante; le manuel des DSE contient plus de 200 pages, sans compter les innombrables encarts. Heureusement, une autre version, intitulée *Guide de l'employé du Service extérieur*, renferme tous ces renseignements sous une présentation concise et compréhensible. Ce guide sera mis à jour au printemps et envoyé à tous ceux qui nous ont déjà fait parvenir leur adresse au moyen du formulaire du programme de *Communication directe avec les conjoints* (reproduit dans ce bulletin).

Pour mieux vous aider à comprendre les DSE, la présente chronique indiquera, dans chaque numéro du bulletin, quelques-unes des modifications apportées, tout en soulignant les points essentiels.

DSE — Modifications récentes

Les DSE sont révisées tous les trois ans; en fait, elles le sont à nouveau en ce moment en vue de l'échéance du 1^{er} avril 1985.

Modifications d'avril 1984

Prêt à l'affectation (DSE n° 10) Le montant maximum de ce prêt sera fixé à 17 407\$ ou à la moitié du traitement annuel de l'employé, selon le montant le moins élevés. Si vous ne vous prévalez pas de la totalité du prêt, vous aurez le droit de le compléter, mais seulement à concurrence du maximum du prêt initial.

Faux frais spécifiés (DSE n° 15.31) (Il s'agit des dépenses consacrées à la réinstallation) Le montant maximum sera porté le 1^{er} avril 1984 à \$2 088 environ. Il est destiné à couvrir, par exemple, les dépenses suivantes: location de voiture, expédition d'animaux familiers, nettoyage de la résidence une fois les meubles déménagés, enlèvement ou repose de moquette, réparation de rideaux, frais judiciaires relatifs au bail de votre maison, expertise de biens de famille et d'autres objets de valeur, etc. Vous devez avoir tous les reçus sauf pour une somme de 200 dollars.

La prime de service extérieur (DSE n° 56) et l'indemnité différentielle d'admission (DSE n° 58) seront également augmentées de 7,61 % le 1^{er} avril 1984.

Points saillants

Réinstallation (DSE n° 15) Les directives ont été assouplies; elles vous permettent maintenant d'organiser vous-même votre voyage d'un lieu d'affectation à un autre. On vous donne une avance pour couvrir vos frais de transport (y compris le transport par terre), ainsi que vos frais de logement temporaire et de subsistance. Puis vous avez toute latitude pour établir votre propre itinéraire.

Assurances (DSE n° 15.23) La Couronne n'accepte aucune responsabilité quant aux effets suivants, s'ils sont perdus ou endommagés: fourrures, bijoux, collections de pièces de monnaie, sommes d'argent perdues en cours de route, oeuvres d'art de création personnelle, comme des peintures, estimées à plus de \$100, ou objets précieux, comme des objets d'art, estimés à plus de \$300 à moins qu'il n'ait été procédé à une expertise (une telle expertise peut être exigée conformément à la directive n° 15.31).

Il ne s'agit là que de brefs résumés des DSE. Avant toute demande de remboursement, consultez la version officielle des directives.